

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 016 / 2021

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT2018

**OBJET : Avenant n°1 en plus-value
Marché de Travaux de réhabilitation et de réaménagement pour la création d'un
établissement d'accueil de jeunes enfants
Lot n°20 de désamiantage**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°133/2020 du 2 décembre 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation et de réaménagement pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, lot n°20 de désamiantage, conclu avec l'entreprise A+AMIANTE, pour un montant initial de 35 307 € HT.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser des travaux supplémentaires qui sont dus à des sujétions technique imprévues concernant la dépose de matériaux contenant de l'amiante sur les joints d'étanchéité entre les menuiseries bois et support béton sous le seuil, Il en résulte une plus-value de 4 663 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value avec l'entreprise A+AMIANTE – 64 bis rue des Forges – 38 220 VIZILLE, titulaire du marché.

Avec une plus-value de 4 663 € HT, cela porte le montant du marché de 35 307 € HT à 39 970 € HT, soit une augmentation de 13,21 % (sujétions techniques imprévues)

Cette dépense est inscrite au budget 2021

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 15 mars 2021
- publication le 15 mars 2021
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 23 février 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2021_016
Date de la décision:	2021-02-23 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°1 en plus value - Marché de travaux de réhabilitation et de réaménagement pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants - Lot n°20 de désamiantage
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20210223-DEC_2021_016-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20210223-DEC_2021_016-CC-1-1_0.xml	text/xml	1045
nom de original: DEC_2021_016marchés.pdf	application/pdf	117139
nom de métier: 10_AV-038-213803174-20210223-DEC_2021_016-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	117139

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mars 2021 à 14h16min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mars 2021 à 14h16min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mars 2021 à 14h16min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mars 2021 à 14h17min00s	Reçu par le MI le 2021-03-15